

**DELIBERATION****COMMUNE DE MARCILLY LE CHATEL,****Séance du 19 février 2025 :****Présents : GOUBY Thierry, DERUE MOLLE Odile, FORAISON Jacques, COHAS Régine, BOURSIER Adeline, DUCHEZ Stéphane, ROCHIGNEUX Didier, SEFERIAN Sandrine, MASSACRIER Marie-Claude, GIBERT Marie-Anne, GRANGE Jean François, DELHOMME Baptiste,****Pouvoirs : JOUIN Nicolas pouvoir donné à T. GOUBY****Absents : GARIN Maximilien, COMBE Emilie****Objet : Création d'un poste de rédacteur territorial****Le Maire informe l'assemblée :**

Conformément à l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. La décision a été soumise à l'avis préalable du Comité technique intercommunal.

Afin de pouvoir permettre à Madame Emilie FAUCHET d'être nommé sur le poste vacant au secrétariat de mairie suite à la démission de l'agent précédemment nommé sur ce poste, le Maire propose à l'assemblée la création d'un emploi de rédacteur territorial à temps non complet à raison de 20h hebdomadaires à compter du 02/04/2025 et la suppression du poste d'adjoint administratif territorial à compter du 02/04/2025.

Vu l'avis favorable du Comité technique intercommunal du CDG 42 réuni le 19/12/2024,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- d'adopter la proposition du Maire et de modifier comme suit le tableau des emplois :

| SERVICE ATSEM ECOLE   |               |           |                 |                 |                    |
|-----------------------|---------------|-----------|-----------------|-----------------|--------------------|
| EMPLOI                | GRADE ASSOCIE | CATEGORIE | Ancien effectif | Nouvel effectif | Durée hebdomadaire |
| Adjoint administratif |               | C         | 1               | 0               | TNC<br>20h         |
| Rédacteur Territorial |               | B         | 0               | 1               | TNC<br>20h         |

- d'inscrire au budget les crédits correspondants au BP 2025.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Copie certifiée conforme

Fait à MARCILLY LE CHATEL,  
le 19 février 2025  
Le Maire  
Thierry GOUBY

Le secrétaire,  
Régine COHAS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201345-20250219-2025-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/02/2025  
Publication : 20/02/2025